



MICHEL SAPIN
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

CHRISTOPHE SIRUGUE
SECRETARE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INDUSTRIE, DU
NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@_Bercy_

Paris, le 20 mars 2017
N° 329

Enquête sur les émissions polluantes des véhicules diesel : la DGCCRF clôt ses investigations concernant OPEL

Michel SAPIN, ministre de l'Économie et des Finances, et Christophe SIRUGUE, secrétaire d'État chargé de l'Industrie, du Numérique et de l'Innovation, annoncent que la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a clos ses investigations concernant les émissions polluantes des véhicules diesel de marque Opel commercialisés en France.

Dans le cadre de ses investigations, la DGCCRF s'est appuyée sur les résultats de tests réalisés par l'Union Technique de l'Automobile, du Motorcycle et du Cycle (UTAC) et l'IFP Energies Nouvelles (IFPEN), ainsi que sur des documents transmis par le constructeur. Ces éléments, qu'elle a collectés et analysés, n'ont pas mis en évidence de faits constitutifs d'une infraction de tromperie.

Ces investigations s'inscrivent dans le cadre d'une enquête plus large sur les pratiques relatives aux émissions d'oxydes d'azote (NOx) d'une douzaine de constructeurs commercialisant des véhicules diesel en France.

Au cours de son enquête, la DGCCRF a déjà transmis à la justice des procès-verbaux constatant des faits de tromperie sur les qualités substantielles et les contrôles effectués concernant Volkswagen (février 2016), Renault (novembre 2016), FIAT Chrysler automobiles et Peugeot Citroën Automobiles SA (février 2017). Par ailleurs, des investigations relatives aux autres constructeurs sont toujours en cours.